

Essentielle

Barème au 1/1/2024

BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Régime de Sécurité Sociale	Vos remboursements
Honoraires médicaux		
Consultations, visites	70%	30%
Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...	60%	40%
Pharmacie		
Vignette orange	15%	65%
Vignette bleue	30%	70%
Vignette blanche	65%	35%
Examens : Laboratoire - Imagerie		
Analyses	60%	40%
Radiologie	70%	30%
Dentaire		
Soins	60%	40%
Prothèse acceptée par la Sécurité Sociale	60%	90%
Orthodontie	100%	25%
Optique		
Monture et verres	60%	115 €/an ⁽¹⁾
Lentilles dans la limite d'un forfait annuel de 60€/an ⁽¹⁾	60%	40%
Orthopédie - Prothèses		
Orthopédie	60%	40%
Prothèse auditive acceptée par la Sécurité Sociale	60%	40%
Prothèse mammaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	50 €/an ⁽¹⁾
Prothèse capillaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	50 €/an ⁽¹⁾
Hospitalisation		
Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine	80%	20%
Forfait patient urgence : passage aux urgences sans hospitalisation	Néant	100%
Forfait journalier		
Hôpital, clinique médicale, médico-chirurgicale, obstétricale	Néant	20 €/j
En Etablissements Spécialisés ⁽²⁾ , limité à 30j/an ⁽¹⁾	Néant	20 €/j
Chambre particulière		
A l'hôpital, en cliniques médicales, médico-chirurgicales, obstétricales	Exclus les Etablissements Spécialisés ⁽²⁾	20 €/j
Forfait accompagnement		
Exclus les Etablissements Spécialisés ⁽²⁾		
Enfant de – 12 ans adhérent à la Mutuelle	Néant	15 €/j
Adhérent handicapé mineur et/ou 3 ^{ème} catégorie	Néant	15 €/j
Adhérent de + 75 ans	Néant	15 €/j
Forfait télévision		
Exclus les Etablissements Spécialisés ⁽²⁾		
Non remboursé si inclus dans le prix de journée de la chambre	Néant	60 €/an ⁽¹⁾
Cure Thermale (Exclus les frais d'hébergement et de transport)		
Honoraires et soins	70%	30%
Forfait thermal	65%	35%
Transport		
Transport	55%	45%
Forfait de 24 € sur actes de plus de 120 €		
Forfait 24 €	Néant	24 €
Médecine douce		
Acupuncteur – Chiropracteur – Ostéopathe – Micro kinésithérapie - Réflexologie	Néant	20 €/consultation Max.2/an/bénéf.
Pas de prise en charge :		
→ des franchises médicales		
→ du forfait de 1 € sur les consultations et actes médicaux		
→ des pénalités pour tout acte médical hors parcours de soins		
(1) Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par année civile.		
(2) Etablissements de traitement des voies respiratoires, Maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, Maisons d'enfants spécialisées, Etablissements climatiques de pneumologie pour enfants et adolescents, Aériums et préventoriums, Maisons de convalescence, Centres et établissements de réadaptation fonctionnelle et motrice, Centres de cure et de postcure pour alcooliques et toxicomanes.		
SERVICES INCLUS DANS VOTRE CONTRAT		
Les notices d'information reprenant l'intégralité des conditions générales de chacun de ces services ci-dessous (détail et modalités d'application) vous seront remises sur simple demande auprès de votre Mutuelle		
Accès au service de téléconsultations Médecin Direct - Plateforme d'intermédiation Proxime & moi- FILASSISTANCE (aides ménagères, service à la personne, acheminement des médicaments,...) - Numéro d'écoute et de soutien psychologique 24/7		